

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF530

présenté par

Mme Lejeune, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	473 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	473 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	473 000 000	473 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement de repli, les député.es du groupe parlementaire LFI-NFP souhaitent annuler les coupes budgétaires prévues pour l'Ademe et qui toucheront directement le Fonds chaleur. Ce dernier est l'outil principal pour soutenir la généralisation de la chaleur renouvelable.

Le budget de l'Ademe passe de 1,373 milliard à 900 millions d'euros. Cela budget "en propre" de l'Ademe sera réduit de 35%. Le fonds chaleur est la principale composante de ce budget puisqu'il était doté de 820 millions d'euros l'an passé. Si la baisse de 35% est appliqué au fonds chaleur, cela conduit à réduire de près de 300 millions d'euros le budget du Fonds chaleur.

Les député.es LFI-NFP s'opposent à de telles coupes budgétaires visant l'Ademe et alors que le Fonds chaleur est reconnu comme l'un des modes de soutien le plus efficace du point de vue des finances publiques : pour économiser une tonne de CO₂, l'Ademe ne dépense que 36 euros. Le ministère de la transition écologique le reconnaît d'ailleurs puisqu'il se dit "attaché à ce dispositif qui présente le meilleur coût par tonne de CO₂ abattu".

Afin de garantir sa recevabilité financière, cet amendement réalise un transfert d'un montant de 473 millions d'euros en AE et CP de l'action 10-01 "soutien à l'injection de biométhane" du programme 345 "service public de l'énergie" vers l'action 12 "Agence de l'environnement et de la maîtrise de

l'énergie" du programme 181 "Prévention des risques". Les député.es LFI-NFP appellent le gouvernement à lever le gage.